Erreurs et autres séjours inclassables

90

CATEGORIE MAJEURE n° 90

Erreurs et autres séjours inclassables

Cette présentation comporte la liste des groupes par ordre croissant des numéros.

* Cette CM comprend, d'une part, deux groupes identifiés pendant le parcours de l'arbre de groupage:
  - un groupe *Diagnostic invalide comme diagnostic principal dans certaines circonstances* ;
  - un groupe *Autres erreurs détectées dans le parcours de l'arbre de groupage.*

* Elle comprend d'autre part des groupes qui sont détectés soit en amont au cours des contrôles de RSS ou pendant le déroulement du programme, soit en aval dans les traitements des RSA effectués, par les tutelles, pour élaborer les tableaux d'activité médicale hospitalière.

Pour les premiers, on se reportera au volume 1 du présent manuel ; quant aux seconds leur signification se trouve dans la documentation accompagnant le logiciel qui permet d'obtenir ces tableaux.

* Dans la version 11 des GHM, les groupes " actes sans relation avec le diagnostic principal " ont été supprimés. L'acte opératoire est ignoré par la fonction groupage et le séjour est classé dans une racine " médicale " ou avec acte classant non opératoire.

LISTE DES GROUPES DE LA CM n° 90

90H01Z Erreurs détectées dans les RSA par le logiciel de mesure de l'activité

* Ce groupe n'existe pas dans la classification des GHM. Il s'agit d'un artifice introduit dans le logiciel de mesure de l'activité utilisé dans les tutelles pour identifier les résumés de sortie anonymes (RSA) comportant des erreurs non détectées en amont par la fonction groupage.

* De telles erreurs (format de RSA incongru, etc.) se produisent, par exemple, lors de manipulations malencontreuses des fichiers de RSA. Elles sont documentées dans le manuel d'utilisation du logiciel de mesure de l'activité.

90Z00Z Erreurs détectées par les contrôles effectués sur les RUM et leur séquencement

* La liste des erreurs orientant dans ce groupe est expliquée dans le volume 1, dans la présentation générale du manuel, au chapitre de la fonction groupage.

* À partir de la version 5 de la fonction groupage (version 6 de la classification des GHM) ce groupe signale toutes les erreurs détectées par la fonction groupage elle-même avant même de commencer à parcourir l'arbre.

ATTENTION: le logiciel que vous utilisez, même s'il a intégré la fonction groupage, peut avoir sa propre nomenclature de codes d'erreurs.

90Z01Z Diagnostic invalide comme diagnostic principal, dans certaines circonstances
Trois cas sont à considérer :

a) RSS ingroupable car mentionnant un code de la CIM non acceptable en DP ; ce sont :

- les codes de catégories (3 caractères) lorsqu'elles sont subdivisées, et ceux des causes extérieures des traumatismes et empoisonnements (chapitre XX) ;
- les codes déclarés interdits en diagnostics principal et relié, tels ceux des catégories B95 à B97, U80 à U89, Z37, et les codes trop imprécis.

Les codes interdits sont reconnaissables dans l'annexe 8 « Catégorie majeure de diagnostic relative à chaque diagnostic principal » au fait qu'ils sont indiqués comme orientant dans la catégorie majeure n° 90.

* un code-erreur (003 *diagnostic principal incohérent*, ou 005 *diagnostic principal : titre, insuffisamment précis pour la classification des GHM*) est retourné par la fonction groupage.

b) RSS ingroupable pour incompatibilité entre le DP et le sexe (code-erreur 002). Cette situation concerne les CMD n° 12, 13 et 14.

c) Cas particulier de la CMD 14 : présence d'une grossesse ectopique mentionnée comme DP avec un résultat d'accouchement indiqué en diagnostic associé. Dans ce cas, un code-erreur (003) est retourné par la fonction groupage.

90Z02Z Autres erreurs détectées dans le parcours de l'arbre de groupage

* L'orientation dans ce groupe peut résulter de deux situations différentes :

a) Avec le code-erreur 004 lorsque les tables du logiciel ont subi une détérioration particulière entraînant une impasse dans l'arbre de décision. Dans ce cas, l'intégrité des tables devra être vérifiée.

b) Avec le code-erreur 007 lorsque le RSS concerne un nouveau-né et que le poids mentionné est incompatible avec le poids d'un nouveau-né.

90Z03Z Erreurs d'implémentation de la fonction groupage ou erreur d'exécution d'un programme

* La liste des erreurs orientant dans ce groupe est explicitée dans le volume 1, dans la présentation générale du manuel, au chapitre de la fonction groupage.

À partir de la version 5 de la fonction groupage (version 6 de la classification des GHM) ce groupe signale toutes les erreurs qui provoquent un dysfonctionnement de la fonction groupage ou du logiciel qui l'intègre.

Dans la plupart des cas, c'est le fournisseur du logiciel intégrant la fonction groupage qu'il faut contacter pour avoir de plus amples explications sur telle ou telle erreur aboutissant dans ce groupe.

ATTENTION : le logiciel que vous utilisez, même s'il a intégré la fonction groupage, peut avoir sa propre nomenclature de codes d'erreurs.